

PRÉFÈTE DE LA SARTHE

Direction Départementale des Territoires
Service Eau-Environnement
Unité Eau-Pêche (NM)

LE MANS, le 11 Avril 2016

RAPPORT DE PRESENTATION EN VUE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

* * *

OBJET : arrêté autorisant l'organisation d'une journée de pêche à la truite sur le plan d'eau de la commune de LAVARE classé en 1^{ère} catégorie.

Ordonnance n°2013714 du 5 août 2013 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement prévoit une information par voie numérique pendant 15 jours au moins.

* * *

1. Demande et Cadre réglementaire

Par courrier du 7 Avril 2016, l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatiques « Les Chevaliers de la Longuève » a sollicité l'autorisation d'organiser une journée pêche le 14 Mai 2016 sur le plan d'eau de la commune de LAVARE classé en 1^{ère} catégorie.

Conformément à l'article R 436-22 du code de l'environnement l'organisation d'un concours de pêche dans les cours d'eau et plan d'eau de 1^{ère} catégorie est soumise à l'autorisation préalable du préfet.

2. Contenu de l'arrêté

L'autorisation comprend les indications suivantes :

- L'identité du titulaire de l'autorisation, personne physique ou morale ;
- La désignation du lieu de l'opération ;
- La date de la manifestation

3. Rappel de la procédure

Par courriel du 11 Avril 2016, le projet d'arrêté a été soumis à l'avis de l'ONEMA (office national de l'eau et des milieux aquatiques) et la Fédération de la Sarthe pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique qui ont émis un avis favorable au projet.

A l'issue de la phase de consultation du public, l'arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et applicable à compter de la date de l'arrêté.
